Auchan télécom

OFFRES PARTICULIERS
BROCHURE TARIFS
AUCHAN TELECOM
ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE
AU 30 JUIN 2021

INFORMATIONS PRATIQUES

Service Client	
Depuis votre mobile	Depuis un poste fixe
675200 ou 200 gratuit la 1re minute puis prix d'un appel non surtaxé	0 969 360 200 appel non surtaxé
En France métropolitaine	

VOL

1) Suspendez votre ligne et commandez une nouvelle carte SIM immédiatement :

- dans votre Espace Client sur www.auchantelecom.fr

- en appelant votre Service Client depuis un poste fixe au 0 969 360 200 (appel non surtaxé).

2) Déposez plainte le plus rapidement possible dans un commissariat ou une gendarmerie en pensant à fournir votre numéro IMEI (souvent indiqué sur l'emballage d'origine de votre mobile ou que vous avez préalablement noté en saisissant le *#06#).

Le commissariat ou la gendarmerie transmettra à Bouygues Telecom Business – Distribution, les données nécessaires au blocage de votre mobile.

3) Si vous êtes couvert par une assurance, n'oubliez pas de faire une déclaration de vol auprès de votre assureur sous 2 jours ouvrés.

PERTE

Dans le cas d'une perte de votre mobile, suspendez votre ligne et commandez une nouvelle carte SIM dans votre Espace Client sur http://www.auchantelecom.fr ou auprès de votre Service Client. Si vous retrouvez votre téléphone, nous pourrons bien sûr rétablir votre ligne.

SMS

• Taille d'un SMS : 160 caractères standards. Dès lors que vous dépassez ce nombre de caractères, le message est envoyé en plusieurs SMS facturés en fonction de votre offre.

• Stop SPAM : pour ne plus recevoir de SMS de la part d'un éditeur de services, il vous suffit d'envoyer le mot STOP par SMS au numéro expéditeur du message (l'envoi de STOP ne fonctionne que pour les numéros expéditeurs à 5 chiffres commençant par 3, 4, 5, 6, 7 ou 8. Le fait d'avoir répondu STOP par SMS au numéro expéditeur interrompt uniquement les messages commerciaux de la société émettrice du message et non l'ensemble des messages commerciaux (l'envoi du message STOP au numéro expéditeur est gratuit chez Bouygues Telecom Business – Distribution).

• Contact : pour obtenir les coordonnées du Service Client de l'expéditeur, il vous suffit d'envoyer le mot CONTACT par SMS au numéro d'expéditeur du message (l'envoi de CONTACT ne fonctionne que pour les numéros expéditeurs à 5 chiffres commençant par 3, 4, 5, 6, 7 ou 8 (l'envoi du message CONTACT au numéro expéditeur s'effectue gratuitement chez Bouygues Telecom Business – Distribution.

• Signal d'un SPAM (gratuit) : dès la réception d'un SMS non sollicité sur votre mobile, vous pouvez le signaler en quelques secondes en le transférant par SMS au numéro 33700.

• Plus d'informations sur http://www.33700.fr/

OÙ SOUSCRIRE LES OFFRES ?

• Les offres sont disponibles dans les hypermarchés Auchan proposant ce service.

FORFAIT AVEC WEB INCLUS OU DÉBIT AJUSTÉ : QUELLE DIFFÉRENCE ?

Il s'agit de deux fonctionnements différents.

Web inclus : Lorsque le quota du volume Web inclus est atteint, votre connexion Web est bloquée jusqu'à votre prochaine date de renouvellement mensuel de votre forfait. Vous avez la possibilité d'acheter des recharges dans votre Espace Client, rubrique « Votre offre » pour continuer à surfer. Les Mo inclus ne sont pas reportables.

Web avec un débit ajusté : Au-delà du volume de Web indiqué, la vitesse de connexion est réduite : applications, mails et navigation Web sont possibles mais le streaming est inutilisable. Le jour de renouvellement de votre forfait, le débit initial sera réinitialisé.

HORS FORFAIT

Le hors forfait comprend :

• les communications et les usages qui ne sont pas compris dans votre forfait,

• les communications et les usages que vous effectuez une fois que votre forfait est épuisé.

LES FORFAITS SANS ENGAGEMENT

Description de l'offre	**2h en France métropolitaine** SMS / MMS illimités en France métropolitaine	**Appels illimités en France métropolitaine, en UE et DOM[1] pour les voyageurs occasionnels[2]** SMS / MMS illimités en France métropolitaine, en UE et DOM[1] pour les voyageurs occasionnels[2]
Prix mensuel sans engagement	**3,99 €**	**8,99 €**
Usages illimités et Web	Entre personnes physiques et à usage privé. 3h max/appel. 129 destinataires différents max/mois en France métropolitaine, 99 vers et depuis l'UE et DOM. Hors usages surtaxés.	

LES COMMUNICATIONS DÉCOMPTÉES DU FORFAIT 2H (ILLIMITÉES POUR LE FORFAIT AVEC APPELS ILLIMITÉS, HORS COÛT DES FOURNISSEURS DE SERVICE) DEPUIS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

• Appels voix vers les N° mobiles ou fixes (y compris box ADSL. Hors N° spéciaux ou N° d'accès Internet) d'un opérateur métropolitain, à la seconde dès la 1re seconde (au-delà : 0,30 €/min).
• SMS/MMS vers les N° mobiles d'un opérateur métropolitain.

LES COMMUNICATIONS ILLIMITÉES POUR LE FORFAIT APPELS ILLIMITÉS (HORS COÛT DES FOURNISSEURS DE SERVICES), EN UNION EUROPÉENNE (HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE) ET DOM[1] POUR LES VOYAGEURS OCCASIONNELS[2]

• Détails des destinations pages « International ».
• Appels voix et SMS/MMS, vers les N° fixes et mobiles d'un opérateur d'Union Européenne ou DOM.
• ATTENTION : les communications depuis la France métropolitaine vers l'UE (hors France métropolitaine) et DOM ne sont pas incluses.

LES APPELS GRATUITS (en France métropolitaine)

• Appels vers répondeur.
• N° commençant par 0 800 à 0 805.
• N° d'urgence : 112 (Urgences), 114 (Relais du 112 pour déficients auditifs), 115 (Samu Social), 119 (Enfance maltraitée), 15 (Samu), 17 (Police), 18 (Pompiers) et 116 000 (Enfants disparus).
• Info conso.

LES COMMUNICATIONS HORS FORFAIT

• Appels vers les N° courts et N° spéciaux métropolitains à tarif majoré : communications décomptées du forfait + tarif affiché par le fournisseur du service facturé hors forfait. Appels décomptés à la seconde dès la 1re seconde depuis la France métropolitaine, décomptés à la seconde après les 30 premières secondes indivisibles depuis UE/DOM.
• Appels visio : 0,50 €/min en France métropolitaine, décomptés à la seconde après la 1re minute indivisible. Sous réserve que le service soit compatible avec votre offre et celle de votre correspondant.
• SMS/MMS métropolitains surtaxés : tarif affiché par le fournisseur du service.
• Appels vers les numéros de radiomessagerie : 2,20 € maximum/appel.
• Les communications internationales (web, appels…) non comprises dans le forfait (cf. tarifs dans les pages « International »).

LES SERVICES INCLUS DANS LES FORFAITS

• Présentation du numéro.
• « Option Internationale » : pour appeler vers et depuis l'étranger (Activable sur demande).
ATTENTION : Si vous souhaitez communiquer ou utiliser votre internet mobile depuis ou vers une destination qui n'est pas incluse dans votre forfait, l'activation ne sera possible qu'à l'issue du 1er mois de souscription (sauf en cas d'impayés).
• Portabilité du numéro (sur demande).
• Mode modem.
• Voix sur IP.

LES OPTIONS

• Options Web

Web 4G[3] en Fance métropolitaine		
20 Mo inclus	3 Go inclus	10 Go inclus
Gratuit Inclus par défaut	4 €/mois	7 €/mois

Pour l'option 20 Mo, est également compris un volume web de 20 Mo inclus[4] en UE et DOM[1] pour les voyageurs occasionnels[2].

• Autres options : voir page « Options et recharges ».

AVANCE SUR FACTURE

Voir page 9.

PRIX CARTE SIM

En point de vente : se renseigner auprès de votre distributeur.

OFFRE SOUMISE À CONDITIONS. **Sous réserve de mobile compatible et de couverture de réseau.**

(1) Hors France métropolitaine. Également inclus Islande, Liechtenstein, Norvège, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les appels/SMS/MMS vers la France métropolitaine. (2) Facturation hors forfait des usages en itinérance en UE et DOM si, pendant une durée de 120 jours consécutifs, utilisation du forfait pendant plus de 60 jours uniquement en itinérance dans cette zone (en dehors de la France métropolitaine) et réalisation de plus de la moitié des consommations en itinérance dans cette zone. (3) 4G : débit jusqu'à 100 Mb/s. Détails et disponibilité du réseau 4G sur http://www.auchantelecom.fr/reseau.html (4) Lorsque le quota du volume Web inclus est atteint, votre connexion Web est bloquée jusqu'à votre prochaine date de renouvellement mensuel de votre forfait. Vous avez la possibilité de continuer à utiliser votre Internet mobile en activant l'Option Internationale avec Web dans votre Espace Client, rubrique « Forfait et options », à l'issue du 1er mois de souscription (sauf cas d'impayés). Vous serez alors facturé au tarif de 0,0036 €/Mo.

INTERNATIONAL

1. ZONES TARIFAIRES INTERNATIONALES POUR LES FORFAITS SANS ENGAGEMENT

Zone 1, également appelée Union Européenne et DOM : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne (+ Baléares et Canaries), Estonie, Finlande, Royaume-Uni, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal (+ Açores et Madère), République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Islande, Liechtenstein, Norvège, Guadeloupe (+ La Désirade, Marie-Galante, Les Saintes), Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon (+ France métropolitaine pour les appels/SMS/MMS depuis la zone 1).

Zone 1 bis : Suisse.
Zone 2 : Algérie, Biélorussie, Canada, États-Unis, Maroc, Moldavie, Turquie, Albanie, Groenland.
Zone 3 : Reste du monde[1].
Zone 3 bis : Tunisie.

2. TARIFS[1] APPLICABLES AUX FORFAITS SANS ENGAGEMENT (HORS USAGES SURTAXÉS)

LES COMMUNICATIONS VERS ET DEPUIS L'ÉTRANGER SONT FACTURÉES EN HORS FORFAIT (HORS COMMUNICATIONS INCLUSES).

Les communications de la France vers l'étranger

	Vers la zone 1	Vers la zone 1 bis	Vers les zones 2 et 3 bis	Vers la zone 3	Vers réseaux satellitaires
Appels voix	0,228 €/min	0,50 €/min	0,60 €/min	1,50 €/min	3,50 €/min
Appels visio	1,20 €/min		1,80 €/min	2,40 €/min	7 €/min
SMS	0,072 €/destinataire	0,30 €/destinataire			
MMS	0,90 €/destinataire				

Les communications depuis l'étranger

Appels voix et visio	Vers la zone 1	Vers la zone 1 bis	Vers la zone 2	Vers la zone 3	Vers la zone 3 bis et réseaux satellitaires
Depuis la zone 1	0,0384 €/min* Visio : 0,51 €/min	0,42 €/min*	1,20 €/min	2,20 €/min	4,60 €/min
Depuis la zone 1 bis	0,42 €/min*		1,20 €/min	2,20 €/min	4,60 €/min
Depuis la zone 2	1,20 €/min			2,20 €/min	4,60 €/min
Depuis la zone 3	2,20 €/min				4,60 €/min
Depuis la zone 3 bis et réseaux satellitaires	4,60 €/min				
- Répondeur / Service Client / Suivi conso : prix d'un appel depuis la zone d'émission. - Numéros spéciaux français : prix d'un appel depuis la zone d'émission + surtaxe définie par le fournisseur de service.					

Émission SMS	Vers la zone 1	Vers la zone 1 bis	Vers la zone 2	Vers la zone 3	Vers la zone 3 bis et réseaux satellitaires
Depuis la zone 1	0,012 €/destinataire	0,30 €/destinataire			
Depuis la zone 1 bis	0,13 €/destinataire		0,30 €/destinataire		
Depuis les zones 2 et 3	0,30 €/destinataire				
Depuis la zone 3 bis et réseaux satellitaires	0,80 €/destinataire				

Émission MMS	Vers la zone 1	Vers la zone 1 bis	Vers la zone 2	Vers la zone 3	Vers la zone 3 bis et réseaux satellitaires
Depuis la zone 1	0,0036 €/destinataire	0,70 €/destinataire	1,10 €/destinataire		
Depuis la zone 1 bis	0,70 €/destinataire		1,10 €/destinataire		
Depuis les zones 2, 3, 3 bis et réseaux satellitaires	1,10 €/destinataire				

Web	Dans la zone 1	Dans la zone 1 bis	Dans la zone 2	Dans la zone 3	Dans la zone 3 bis et réseaux satellitaires
	0,0036 €/Mo	0,70 €/Mo	15,4 €/Mo		

Réception à l'étranger

	Dans la zone 1	Dans la zone 1 bis	Dans la zone 2	Dans la zone 3	Dans la zone 3 bis et réseaux satellitaires
Appels	Gratuit[2]	0,13 €/min**	0,60 €/min	1 €/min	2,20 €/min
SMS	Gratuit				
MMS	Gratuit	0,70 €/MMS	0,84 €/MMS		

Appels voix/visio décomptés à la seconde après la 1re minute indivisible.
*Appels voix/visio décomptés à la seconde après les 30 premières secondes indivisibles.
**Appels voix/visio décomptés à la seconde dès la 1re seconde.

(1) Dans la limite des zones couvertes par les réseaux des opérateurs étrangers avec lesquels Bouygues Telecom Business – Distribution a un accord d'itinérance. Sous réserve de mobile compatible avec ces réseaux. (2) Sauf voyageurs non occasionnels : 0,00912 €/min, appels décomptés à la seconde dès la 1ère seconde.

OPTIONS ET RECHARGES

(Sous réserve de mobile compatible. Hors usages surtaxés. Web 4G : débit jusqu'à 100 Mb/s.
Disponibles avec tous les forfaits sauf mentions contraires. Règles de compatibilité auprès du Service Client.)

1. LES OPTIONS WEB 4G[1]

(valables en France métropolitaine)

20 Mo inclus	3 Go inclus	10 Go inclus
Gratuit Inclus par défaut	4 € / mois	7 € / mois

2. LES RECHARGES WEB 4G[2]

(valables en France métropolitaine)

100 Mo	250 Mo	500 Mo	1 Go
3 €	4 €	6 €	10 €

3. L'OPTION VOIX

(valable en France métropolitaine uniquement avec le forfait 2h)

- Option 3 numéros illimités[3] : 5 €/mois. Bénéficiez des appels illimités vers 3 numéros de votre choix 3h maximum par appel.

4. LES SERVICES OPTIONNELS

(valables en France métropolitaine avec le forfait 2h et en France métropolitaine et en UE & DOM[4] pour les voyageurs occasionnels[5] avec le forfait appels illimités)

- Report des minutes sans limite de date[6] : 1 €/mois.
- Alerte conso[7] pour être averti par SMS dès que votre forfait est bientôt épuisé : 2,5 €/mois.
- Double Appel[7] : 1 €/mois

5. LES OPTIONS APPELS VERS L'INTERNATIONAL[7][8]

• 1h d'appels vers les mobiles / fixes de l'UE et Suisse : 5 €/mois[*]

→ Valable depuis : la France métropolitaine.
→ Vers les fixes et mobiles de l'Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Guadeloupe (+ La Désirade, Marie-Galante, Les Saintes), Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Canada, États-Unis, Alaska, Hawaï, Porto Rico, Suisse, Andorre, Liechtenstein, Norvège.

• 30 min vers le Maghreb et la Turquie : 7 €/mois[*]
ou 60 min vers le Maghreb et la Turquie : 12 €/mois[*]
(options non cumulables entre elles).
→ Valables depuis : la France métropolitaine.
→ Vers les mobiles et fixes du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie et de la Turquie.

6. LES OPTIONS SUISSE[7][8]

• 30 min d'appels + 50 SMS : 6 €/mois[*]
ou 1h d'appels + 100 SMS : 9 €/mois[*]
ou 3h d'appels + 300 SMS + 300 Mo : 20 €/mois[*].
→ Valables depuis la France métropolitaine vers la Suisse (fixes ou mobiles) et/ou depuis la Suisse vers la France et la Suisse (fixes ou mobiles).

7. LES RECHARGES VOYAGE

• Recharges USA, Canada, Suisse

- 30 min d'appels + 30 SMS + 500 Mo de web : 9,99 €[**]
→ Valable depuis les États-Unis, Canada et Suisse vers ces mêmes pays et la France métropolitaine (fixes ou mobiles).
→ Valable 7 jours à compter de la date d'activation.

- Appels/SMS illimités + 3 Go de web : 29,99 €[**]
→ Valable depuis les Etats- Unis, Canada et Suisse vers ces mêmes pays et la France métropolitaine (fixes ou mobiles).
→ Valable 14 jours à compter de la date d'activation.

• Recharges « Multi-destinations »
Liste des pays : Algérie, Arabie Saoudite, Arménie, Australie, Chine, Corée du Sud, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Jordanie, Maroc, Nouvelle-Zélande, Qatar, Russie, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Turquie, Tunisie.

- 60 min d'appels + 60 SMS : 19,99 €[**]
→ Valable depuis les pays présentés ci-dessus vers ces mêmes pays et la France métropolitaine (fixes ou mobiles).
→ Valable 30 jours à compter de la date d'activation.

- 300 Mo de web : 19,99 €[**]
→ Valable dans les pays présentés ci-dessus.
→ Valable 30 jours à compter de la date d'activation.

8. LES OPTIONS TRANQUILLITÉ

Option de contrôle parental[7] : gratuite. Cette option permet de bloquer l'accès aux sites internet dont les contenus pourraient s'avérer inappropriés pour un jeune public (pornographie, sites de rencontre, contenus violents) lorsque l'utilisateur de la ligne est mineur et différent du titulaire de la ligne, ces deux conditions étant cumulatives. Cette option peut être activée/désactivée à tout moment sur votre Espace Client ou sur demande auprès du Service Client. Les connexions Wifi ne sont pas protégées par l'option.

Option de Blocage[7] : 1 €/mois (compatible avec le forfait sans engagement avec appels illimités).
Cette option vous permet de bloquer tous les usages hors forfaits (appels surtaxés, SMS/MMS surtaxés, usages à l'étranger, réception des appels à l'étranger…).

Option de blocage des numéros surtaxés et des achats à l'acte : gratuite. Cette option vous permet de bloquer les appels/SMS surtaxés, les téléchargements Gallery ainsi que les achats à l'acte. Option activable uniquement sur demande auprès du Service Client (incompatible avec l'option de Blocage).

Option Digital Coach[7][8] : 3,49 €/mois. Solution performante et innovante pour Android (versions à partir de 4.1) et iOS (versions à partir de 9.0) conçue par Xooloo, qui favorise la communication et accompagne parents et enfants dans la découverte des usages numériques. Pilotez à distance toutes les fonctionnalités du service grâce à l'application parent, définissez vos règles, adaptez-les à tout moment selon les habitudes et besoins de vos enfants. Plus d'informations en appelant le Service Client.

(1) Option mensuelle à souscription immédiate reconductible tacitement par période de 1 mois. Tout mois commencé est dû. Modification de l'option en cours de mois applicable à la prochaine date de renouvellement mensuel du forfait. (2) Recharge à souscription immédiate valable jusqu'à la prochaine date de renouvellement mensuel du forfait. (3) Appels métropolitains non surtaxés entre personnes physiques et à usage privé. 3h max/appel. Option mensuelle à souscription immédiate, reconductible tacitement par période de 1 mois. Tout mois commencé est dû. Saisie des 3 numéros dans votre Espace Client. 1er changement gratuit, puis 3 € par changement. (4) Hors France métropolitaine. Également inclus Islande, Liechtenstein, Norvège, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les appels/SMS/MMS vers la France métropolitaine. (5) Facturation hors forfait des usages en itinérance en UE et DOM si, pendant une durée de 120 jours consécutifs, utilisation du forfait pendant plus de 60 jours uniquement en itinérance dans cette zone (en dehors de la France métropolitaine) et réalisation de plus de la moitié des consommations en itinérance dans cette zone. (6) Option mensuelle reconductible tacitement par période de 1 mois. Tout mois commencé est dû. Mise en place de l'option à la prochaine date de renouvellement mensuel du forfait. Dans la limite du forfait mensuel et décompté à l'issue du forfait mensuel en cours. (7) Option mensuelle à souscription immédiate reconductible tacitement par période de 1 mois. Tout mois commencé est dû. (8) Modification de l'option en cours de mois applicable à la prochaine date de renouvellement mensuel du forfait. (*) Décompte des appels à la seconde dès la première seconde. Au-delà des minutes, SMS et de l'enveloppe web inclus dans l'option : voir les règles de décompte sur les pages « International ». (**) Décompte des appels à la seconde après les 30 premières secondes indivisibles. Au-delà des minutes, SMS et de l'enveloppe web inclus dans l'option : voir les règles de décompte sur les pages « International ».

9. L'OPTION SÉCURITÉ DU MOBILE PAR KASPERSKY[1]

Option sécurité du mobile par Kaspersky : 3€/mois (uniquement compatible avec les forfaits incluant une enveloppe Web). ***Premier mois offert.***
Cette option de sécurité protège vos appareils n'importe où et à n'importe quel moment. Il vous est possible de protéger simultanément deux appareils à choisir parmi vos Smartphones, tablettes, Mac et PC.

Cette application vous propose les fonctionnalités suivantes :
- Antivirus - Anti Spam - Anti Vol - Protection Privée - Pare Feu.

Les fonctionnalités peuvent varier en fonction de l'appareil sur lequel le produit est utilisé. Plus d'information en appelant le Service Client.

Liste des compatibilités minimum ci-après :

• **Smartphones :**
- Android : version 4.4 ou version supérieure
- iPhone iOS® : version 12.0 ou version supérieure

• **Tablettes :**
- Android : version 4.4 ou supérieure
- Microsoft Windows : Windows 101Home/Pro/Enterprise2 3 ; Windows 8 et 8.1/Pro (64 bits)
- iPad iOS® : iOS 12.0 ou version supérieure

• **Ordinateurs :**
- Microsoft : Windows 101 Home/Pro/Enterprise2 3; Windows 8 et 8.1/Pro/Enterprise/mise à jour 8.1 ; Windows 7 Starter/ Home Basic & Premium/Professional/Ultimate – SP1 ou supérieure
- MacOs : Mac OS X 10.12 ou version supérieure

SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

• Changement de numéro d'appel (sur appel au Service Client uniquement) : 10€/acte
• Remplacement de carte SIM :
  - Sur appel au Service Client : 10€.
  - À partir de votre Espace Client : GRATUIT la première fois, puis 10€.
• Déblocage de carte SIM :
  - Sur appel au Service Client : 5€.
  - À partir de votre Espace Client : GRATUIT.
• Suspension de ligne en cas de vol ou perte : GRATUIT.
• Modification de la date de prélèvement, sur appel au Service Client : 5€/modification.
• Remise en service de la ligne en cas de suspension pour impayé : 10€/acte.
• Renvoi d'Appel : le renvoi d'appel est pris en compte comme un appel émis depuis votre téléphone mobile. En fonction de votre offre et de votre consommation, il est soit inclus, décompté ou facturé.
• Dépôt de garantie : 500€

AVANCE SUR FACTURE

		Seuils avance sur facture (en cours de contrat si surconsommation)		
		Pendant les 3 premiers mois	Après 3 mois d'ancienneté	Après incident de paiement
Les forfaits sans engagement	Forfait 2h	30€	Moyenne des 3 dernières factures x 1,5	15€
	Forfait appels illimités	30€		15€

(1) Option mensuelle à souscription immédiate reconductible tacitement par période de 1 mois. Tout mois commencé est dû.

LES FORFAITS SANS ENGAGEMENT (mise à jour au 14/06/2021)

Auchan Télécom est un service de l'opérateur Bouygues Telecom Business – Distribution, 12 rue Gaillon - 75002 Paris
Service Client Bouygues Telecom Business – Distribution, 53098 Laval Cedex 09 :
• **Par téléphone** (lun-sam 8h/20h hors jours fériés) :
- depuis votre mobile : 200 ou 675 200
- depuis un autre numéro : 0 969 360 200
• **En ligne :** forum accessible dans la rubrique Assistance de votre Espace Client ou directement sur www.assistance-mobile.com

RÉCAPITULATIF CONTRACTUEL

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE. Il permet de comparer les offres de service. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

SERVICES			
TEMPS DE COMMUNICATION		**120 min en France métropolitaine**	**Appels illimités en France métropolitaine, UE et DOM**
DESCRIPTION DE L'OFFRE		**USAGES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE** • **Forfait de communications voix 2h ou appels illimités** (hors numéros courts et spéciaux) pour des appels vers fixes et mobiles en France métropolitaine (y compris box ADSL). • **SMS/MMS illimités,** métropolitains non surtaxés, entre personnes physiques et à usage privé. **POUR LE PALIER AVEC APPELS ILLIMITÉS, USAGES EN UNION EUROPÉENNE (HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE) ET DOM POUR LES VOYAGEURS OCCASIONNELS :** • Appels illimités vers fixes et mobiles en UE et DOM. • SMS/MMS illimités en UE et DOM, non surtaxés, entre personnes physiques et à usage privé. **PRIX CARTE SIM** • En point de vente : se renseigner auprès de votre distributeur.	
DESCRIPTION DES SERVICES ANNEXES INCLUS		• Accès gratuit à la messagerie vocale, en France métropolitaine. • Présentation du numéro.	
		Les tarifs des services supplémentaires et options sont mis à disposition séparément.	
DÉCOMPTE DES COMMUNICATIONS INCLUSES		• **Voix en France métropolitaine :** à la seconde dès la première seconde (palier 2h), et illimitée (palier appels illimités). • **Voix en UE et DOM** (palier appels illimités) : illimitée. • **SMS :** illimités. • **MMS :** illimités.	
PRIX			
PRIX MENSUEL DE L'OFFRE		**3,99 €**	**8,99 €**
TARIFS DES USAGES AU-DELÀ ET HORS FORFAIT, EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	Appels	0,30 €/min	Non applicable
	SMS/ MMS	Non applicable	
TARIFS DES USAGES AU-DELÀ ET HORS FORFAIT, EN UNION EUROPÉENNE ET DOM	Appels	0,0384 €/min	
	SMS	0,012 €/destinataire	
	MMS	0,0036 €/destinataire	
FRAIS D'ACTIVATION		Non applicable	
DURÉE RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION			
DURÉE DE CONTRAT		Contrat à durée indéterminée	
DURÉE MINIMALE D'ENGAGEMENT		Sans engagement	
RÉSILIATION		La résiliation peut intervenir à tout moment et sans indemnité, par courrier adressé au Service Client.	
CARACTÉRISTIQUES À L'ATTENTION DES UTILISATEURS FINAUX HANDICAPÉS			
Informations détaillées sur nos produits et services à l'attention des utilisateurs finaux en situation de handicap disponibles à cette adresse : https://www.auchantelecom.fr/fr/accessibilite.html			
AUTRES INFORMATIONS UTILES			
Les forfaits sans engagement sont disponibles avec l'ensemble des couvertures réseaux de Bouygues Telecom Business – Distribution : GSM / GPRS / 3G / 3G+ / H+ / 4G. Le client doit disposer d'un terminal compatible 3G/3G+/H+/4G et se trouver sous une zone de couverture 3G/3G+/H+/4G pour profiter du service de visiophonie.			
INTERRUPTION DES SERVICES		En cas d'interruption totale et sans condition de délai de rétablissement : dédommagement sur demande conformément aux Conditions Générales de Service.	

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE POUR PARTICULIERS

APPLICABLES À COMPTER DU 30 JUIN 2021

1. OBJET
Les présentes conditions générales de service (ci-après les «CGS») ont pour objet de définir les conditions d'abonnement (forfaits et forfaits bloqués rechargeables) aux services de radiotéléphonie publique numérique (ci-après les «Services») proposés par la société Bouygues Telecom Business – Distribution, SAS au capital de 175.715 euros, RCS PARIS 421 713 892, 12 rue Gaillon 75002 PARIS (ci-après « l'Opérateur») sous ses différentes marques.
Les Services sont délivrés en utilisant pour les départs d'appel le(s) réseau(x) du/des opérateurs tiers avec le(s)quel(s) l'Opérateur a négocié un/des partenariat(s) (ci-après le « Réseau »).
Les relations entre l'Opérateur et le Client sont régies par les présentes CGS, le formulaire d'abonnement (« les Conditions Particulières »), les conditions tarifaires (ci-après « la Brochure Tarifs»), remis au moment de la souscription des Services.
Le Client peut prendre connaissance de ces documents avant la souscription des Services sur les sites internet de l'Opérateur et dans les Brochures Tarifs disponibles auprès des distributeurs des Services

2. DESCRIPTION DES SERVICES
2.1 Les Services souscrits par le Client à titre principal lui permettent notamment de recevoir et d'émettre des appels téléphoniques, d'émettre des SMS et des MMS, de surfer sur le Web sauf Service spécifique ne proposant que certains usages. Les Services souscrits par le Client sont à usage strictement personnel. Pour un usage professionnel, le Client doit souscrire une offre spécifique réservée aux professionnels.

2.2 Dans le cadre des forfaits bloqués rechargeables, le Client dispose chaque mois d'un crédit de communication. Lorsque celui-ci est épuisé, le Client peut seulement continuer à recevoir des appels et des SMS en France Métropolitaine. Le Client peut recharger son forfait grâce aux recharges définies dans la Brochure Tarifs.

3. RÉSEAU / TERMINAUX
Le Réseau est accessible en France Métropolitaine dans la limite des zones de couverture. Le Client peut accéder à l'étranger au réseau des Opérateurs Tiers avec lesquels l'Opérateur a négocié des partenariats.
Le Client peut émettre et recevoir des communications à partir de n'importe quel téléphone mobile agréé conçu pour recevoir la carte SIM et compatible avec les Services. L'Opérateur met en œuvre des mesures techniques de prévention et de gestion des incidents pour préserver l'intégrité et la sécurité du Réseau (choix de solutions techniques permettant d'assurer une redondance et contrôles techniques récurrents de prévention). Dans ce cadre, l'Opérateur est susceptible d'appliquer des mesures pouvant avoir une incidence sur la qualité des services d'accès à l'internet, comme une réduction des débits.

4. SOUSCRIPTION DES SERVICES
4.1 Toute personne physique majeure peut souscrire un Service de l'Opérateur, sous réserve que les Services ne soient pas réservés à des typologies particulières de clients telles que définies dans la Brochure des Tarifs.
4.2 Modes de souscription :
i) souscription auprès d'un distributeur ou en Caisses et Agences Crédit Mutuel – CIC.
Les offres Crédit Mutuel Mobile se souscrivent auprès des Caisses Crédit Mutuel proposant le Service de téléphonie mobile, et les offres CIC Mobile auprès des Agences CIC proposant le Service de téléphonie mobile. Renseignement peut être pris auprès des chargés de clientèle en Caisses ou Agences sur les offres Crédit Mutuel Mobile ou CIC Mobile pouvant être souscrites auprès de celles-ci.
Pour souscrire les Services de l'Opérateur, le Client doit remettre au distributeur les documents suivants :
- une copie de sa pièce d'identité valide,
- un relevé d'identité international bancaire (IBAN) à son nom,
- un chèque annulé à son nom du même compte bancaire que l'IBAN (paiement par chèque).

En cas de non-concordance entre l'adresse figurant sur la pièce d'identité, sur l'IBAN et/ou celle figurant sur le formulaire d'abonnement, le distributeur pourra demander au Client de lui fournir un justificatif de domicile en France métropolitaine de moins de trois mois.
La fourniture d'un justificatif de domicile en France métropolitaine permet au Client de bénéficier des services d'itinérance dans les conditions réglementées pour ses déplacements occasionnels.
ii) souscription à distance
Pour souscrire les Services de l'Opérateur par Internet ou par télévente, le Client doit remplir toutes les étapes indiquées sur le site ou qui lui seront indiquées par le téléconseiller jusqu'à la confirmation de sa commande, conformément aux Conditions Générales de Vente à Distance de l'Opérateur.
Afin de valider sa souscription, le Client doit adresser à l'Opérateur :
- une copie de sa pièce d'identité valide,
- un IBAN à son nom,
- un justificatif de domicile en France métropolitaine de moins de trois mois,
- un chèque annulé à son nom du même compte bancaire que l'IBAN (paiement par chèque)

En cas de non-concordance entre l'adresse figurant sur la pièce d'identité, sur l'IBAN et/ou celle figurant sur le formulaire d'abonnement, le distributeur pourra demander au Client de lui fournir un justificatif de domicile en France métropolitaine de moins de trois mois.
La fourniture d'un justificatif de domicile en France métropolitaine permet au Client de bénéficier des services d'itinérance dans les conditions réglementées pour ses déplacements occasionnels.
Les documents, énumérés ci-dessus, s'ils n'ont pas été communiqués au moment de la souscription, doivent être adressés à l'Opérateur par courrier à l'adresse suivante : Service Souscription – 53098 Laval Cedex 9, au plus tard huit (8) jours après la date de souscription aux Services. En cas de difficultés concernant la fourniture des pièces justificatives lors de la souscription des Services de l'Opérateur, le Client peut contacter son Service Client.
4.3 Pour toute souscription à distance des Services et en cas de souscription en Caisses et Agences Crédit Mutuel – CIC, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour se rétracter sans avoir à motiver sa décision, ni à supporter de coûts de rétractation à l'exception des coûts directs de renvoi de la carte SIM. L'Opérateur n'impose cependant pas au Client le retour de sa carte SIM. Pour formaliser sa demande, le Client peut contacter son Service Client, renvoyer le formulaire de rétractation joint à son contrat d'abonnement ou porter sa ligne vers un autre opérateur mobile.
Ce délai rétractation de 14 jours part :
- en cas de souscription : à compter de la réception de la carte SIM par le Client,
- en cas de migration d'offre : à compter de l'acceptation du changement d'offre par le Client.

En cas de rétractation dans les délais ci-dessus, l'Opérateur rembourse le Client dans un délai maximum de quatorze (14) jours de la totalité des sommes versées le cas échéant par le Client relatives au Service souscrit. En cas de souhait d'utilisation de sa ligne avant la fin du délai de rétractation, le Client est redevable du montant du Service calculé prorata temporis entre la date de mise en service de la ligne jusqu'à la date de demande de rétractation ou la date de portabilité sortante de la ligne.
Les conditions et modalités de rétraction liées à l'achat d'un téléphone mobile, vendu par l'Opérateur, sont définies dans les Conditions Générales de Vente à Distance.
4.4 Souscription offres dédiées
Le Client s'engage à fournir, au jour de la souscription et dans les deux mois précédant chaque date anniversaire de souscription tout justificatif permettant de prouver que celui-ci peut bénéficier de l'offre dédiée.
4.5 Coordonnées
Le Client s'engage à informer l'Opérateur de tout changement de ses coordonnées dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrés à compter dudit changement.

5. OUVERTURE DE L'ACCÈS AUX SERVICES
5.1 L'Opérateur s'engage à attribuer un numéro d'appel et à ouvrir l'accès aux Services (ci-après la « Mise en Service »), au plus tard (i) dans les trois (3) jours ouvrés à compter de la date de souscription, en cas de souscription auprès d'un Distributeur en point de vente physique avec délivrance concomitante d'une carte SIM, (ii) dans les trois (3) jours ouvrés, en cas de vente à distance, lorsque le Client souhaite utiliser les Services avant la fin du délai de rétractation, (iii) dans les quinze (15) jours ouvrés, en cas de vente à distance, lorsque le Client ne souhaite pas utiliser les Services avant la fin du délai de rétractation, ou (iv) à compter de la date de portabilité souhaitée par le Client lorsque cette date est postérieure aux dates indiquées ci-dessus.

5.2 Par dérogation à ce qui précède, en cas d'absence de remise de la totalité des documents visés à l'article 4 par le Client, la Mise en Service ne se fera dans les délais précités qu'à compter de la date de réception par l'Opérateur du dernier document requis.

5.3 En cas de demande de dépôt de garantie, le délai de Mise en Service est porté à vingt (20) jours à compter de la réception de celui ci, sous réserve du respect des dispositions ci-dessus.

5.4 En cas de dépassement des délais de Mise en Service du fait de l'Opérateur, le Client peut demander, par courrier, une indemnité, sous la forme d'avoir, calculé au prorata temporis sur la base du coût mensuel du Service et/ou du ou des service(s) optionnel(s) souscrit(s) lors de l'activation de la ligne et non fourni(s).

5.5 Si, à l'issue d'un délai de deux (2) semaines, les parties n'ont pas trouvé de solution de nature à remédier à cet échec, ou si cette solution devait entraîner une facturation supplémentaire à la charge du Client, ce dernier peut demander, par courrier, la résiliation sans frais du contrat.

5.6 Le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de Mise en service de sa ligne pour signaler au Service Client son impossibilité d'accéder au Réseau. Dans l'hypothèse où la vérification de couverture du Réseau ferait apparaitre que le Client se situe dans une zone non couverte par le Réseau, le Client peut demander par courrier la résiliation du contrat sans frais.

5.7. Dans les cas 5.5 et 5.6, dans l'hypothèse où le Client a souscrit un Pack de l'Opérateur (téléphone mobile + carte SIM), celui ci s'engage à renvoyer le téléphone mobile en parfait état à l'Opérateur dans son emballage d'origine à l'adresse qui lui aura été communiquée par le Service Client. L'Opérateur s'engage dans ce cas à lui rembourser le prix d'acquisition du téléphone mobile. A défaut, l'Opérateur sera en droit de facturer au Client le prix du mobile

*Excepté pour Crédit Mutuel Nord Europe où les ventes et la gestion sont opérées exclusivement à distance (site web ou plateau téléphonique).

hors abonnement, déduction faite de sommes déjà versées par le Client lors de l'acquisition du téléphone mobile.

6. PRISE D'EFFET ET DURÉE DU CONTRAT
Le contrat prend effet à la date de Mise en Service de la ligne.
Le contrat est conclu pour une durée indéterminée avec ou sans période initiale minimale d'engagement, selon les Services souscrits par le Client.

7. DÉPÔT DE GARANTIE
L'Opérateur peut demander au Client, lors de la souscription du contrat, en cas de (i) chèque déclaré irrégulier suite au contrôle effectué, (ii) inscription du Client au fichier Préventel ou (iii) lorsque le nombre total de contrats d'abonnement souscrits par le Client est supérieur à deux, un dépôt de garantie encaissé au jour de sa remise, non productif d'intérêts, dont le montant figure dans la Brochure Tarifs. Dans l'hypothèse où, en cours de contrat, le fait générateur ayant donné lieu à la demande du dépôt de garantie disparait, l'Opérateur restituera au Client sur demande écrite de ce dernier le dépôt de garantie dans un délai de 10 (dix) jours à compter de la réception de sa demande.
A l'expiration du contrat, le dépôt de garantie est restitué au Client (par chèque ou par virement) dans un délai maximum de 10 (dix) jours à compter du jour où le Client a éteint l'intégralité de sa dette envers l'Opérateur.

8. AVANCE SUR FACTURE
8.1 À la souscription
Afin de limiter les risques de fraude, l'Opérateur peut demander au Client, au moment de la souscription des Services, une avance sur facture dont le montant est indiqué dans la Brochure Tarifs. En cas de refus du Client, la souscription sera annulée et les sommes éventuellement facturées lui seront restituées.
L'avance sur facture est portée au crédit du Client dès son versement. Elle vient en déduction des sommes dues par le Client à compter de sa seconde facture, sous réserve que la première facture ait été effectivement payée par le Client.
8.2 En cours d'exécution du contrat
Afin de limiter les dépassements de forfait trop importants susceptibles d'occasionner des chocs de facturation, l'Opérateur peut demander au Client, en cours d'exécution du contrat, une avance sur facture, non productive d'intérêts, lorsque le montant des communications hors et/ou au-delà du forfait dépasse un certain seuil de consommations :
- pour les nouveaux clients et jusqu'à l'émission de la 3ème facture, ce seuil est défini dans la Brochure Tarifs,
- après l'émission de la 3ème facture, ce seuil correspond à 1,5 fois le montant moyen des 3 dernières factures,
- en cas d'incident de paiement, ce seuil est ramené, pendant une durée de 6 mois, au seuil défini dans la Brochure Tarifs.

Le Client est informé de l'approche de ce seuil à plusieurs reprises (sms et emails) ainsi que de la mise en restriction prochaine de sa ligne (blocage usages sortants).
Le montant de l'avance sur facture qui sera demandé au Client est égal à la surconsommation dont celui-ci est redevable au moment de l'établissement de la demande d'avance par l'Opérateur. Il est porté au crédit du Client dès son versement. Il vient en déduction des sommes dues et à venir par le Client jusqu'à épuisement.

9. TARIFS / MODIFICATION DES SERVICES
9.1 Les tarifs des Services principaux, des Services complémentaires et des Services optionnels ainsi que leurs modalités d'application sont définis dans la Brochure Tarifs.
9.2 En cas de souscription/modification des Services effectuée à distance, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours, à compter de son acceptation pour se rétracter.
9.3 Des informations actualisées sur l'ensemble des tarifs applicables et les frais de maintenance peuvent être obtenues auprès du Service Client.

10. FACTURATION
10.1 Les factures sont établies suivant une périodicité mensuelle et sont payables comptant en euros TTC, dans le délai maximum porté sur la facture. Elles comprennent (i) les redevances mensuelles d'abonnement, perçues d'avance pour la période de facturation suivante, (ii) le montant des communications passées au-delà ou hors forfait, au cours de la période de facturation échue, (iii) le montant des Services Complémentaires et des Services Optionnels, (iv) les autres frais dus en vertu du présent contrat dont les montants figurent dans la Brochure Tarifs, (v) le montant des sommes dues aux éditeurs de contenus au titre de la consultation ou de l'utilisation de leurs services.
10.2 Sauf cas de contestation de facture, l'Opérateur pourra en cas de non règlement de factures, suspendre la ligne du Client, puis après l'envoi d'une mise en demeure restée sans effet, résilier le contrat d'abonnement. La résiliation des Services entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par le Client à l'Opérateur, et notamment des frais d'abonnement et services restant à courir jusqu'à la fin de la période minimale d'engagement.
10.3 L'Opérateur tient à la disposition du Client tout élément justificatif de la facture, selon l'état des techniques existantes. Le décompte des éléments de facturation établi par l'Opérateur et servant de base à la facture est opposable au Client en tant qu'élément de preuve. Aucune réclamation du Client en restitution du prix des Services facturés par l'Opérateur n'est recevable au-delà d'un délai d'un (1) an à compter du jour du paiement.
10.4 Le Client peut demander à un tiers (personne physique ou morale) de payer, à sa place, les factures correspondant mais reste tenu de son obligation de paiement envers l'Opérateur en cas de défaillance de ce tiers.
10.5 En cas de règlement de factures par prélèvement sur compte bancaire, le Client est informé au moins 10 jours avant la date d'échéance de celui-ci. Ce délai pourra être raccourci si le Client demande à anticiper la date d'échéance du prélèvement.

11. OBLIGATIONS DU CLIENT
11.1 Utilisation de la carte SIM
L'Opérateur remet au Client une carte SIM à laquelle est associé un numéro d'appel attribué par l'Opérateur (hors cas de portabilité) qui lui permet d'accéder à l'ensemble des Services proposés par l'Opérateur.
En cas de perte ou vol de la carte SIM, le Client doit en informer immédiatement son Service Client afin que la ligne soit suspendue. Sauf conditions particulières liées à son offre, jusqu'à la prise en compte de la suspension par l'Opérateur, le Client restera redevable de toutes les communications passées à partir de sa carte SIM.
Le Client doit confirmer le vol ou la perte de sa carte SIM par courrier au Service Client accompagnée, en cas de vol, d'une copie du dépôt de la plainte déposée auprès du commissariat ou des autorités compétentes. Durant la suspension de la ligne, le contrat reste en vigueur et le Client reste tenu au paiement des redevances d'abonnement et autres sommes dues à l'Opérateur. Sur demande, le Client recevra une nouvelle carte SIM ; le Client faisant son affaire de se procurer un nouveau téléphone mobile lui permettant d'utiliser sa nouvelle carte SIM.
11.2 Utilisation des Services
Les Services étant proposés exclusivement entre personnes physiques, le Client s'interdit l'utilisation à titre gratuit ou onéreux des Services en tant que passerelle de réacheminement de communications ou de mise en relation (notamment numéros d'appel commençant par 01,02,03,04,05 ou 09 inclus).

12. ASSURANCE
Dans le cadre de certaines offres, le Client peut bénéficier d'une assurance contre l'utilisation frauduleuse de sa ligne et/ou d'une assurance contre le vol de son téléphone mobile.
Les conditions précises de ces assurances ainsi que les exclusions de garanties et les modalités de déclaration de sinistre sont définies dans la Notice d'Information Assurance.

13. CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX OFFRES VOIX ET /OU SMS ET/OU DATA ILLIMITÉS
L'Opérateur peut proposer au Client au travers des Services des appels voix et /ou des SMS et/ou de la data en illimité. Ces appels voix et/ou SMS et/ou data sont, sauf mention contraire dans l'offre concernée, proposés exclusivement depuis et vers la France Métropolitaine.
Afin de lutter contre la fraude et le détournement d'offres, ces offres ne sont autorisées que dans la limite d'un certain nombre de correspondants et/ou d'un certain nombre d'heures par appel, par période de facturation, précisés clairement dans les Brochures Tarifs sous les offres correspondantes.
L'Opérateur se réserve le droit de suspendre puis de résilier l'offre en cas d'utilisation des Services à des fins autres que personnelles (à des fins lucratives) et/ou de cession totale ou partielle des Services.
L'Opérateur se réserve le droit de prendre des mesures de gestion de trafic sur la data. Celles-ci désignent les mesures mises en œuvre par l'Opérateur pour permettre l'accès de tout Client à son réseau data. Sur le réseau mobile, ces mesures sont mises en œuvre en cas de congestion de certains éléments du réseau, sur les éléments concernés. Durant la période de congestion, elles peuvent par exemple augmenter temporairement la durée de téléchargement d'une page internet.

14. CONDITIONS SPÉCIFIQUES À L'ITINÉRANCE EN UE, DOM, ET SUISSE, ANDORRE, USA, CANADA LE CAS ÉCHÉANT
14.1 L'Opérateur se réserve le droit d'appliquer une surcharge sur les communications effectuées en itinérance en cas d'absence de fourniture de justificatif de domicile en France métropolitaine.
14.2 Le Client sera facturé (après avoir été alerté) des usages en itinérance en UE, DOM et, pour les forfaits concernés, en Suisse, Andorre, USA, Canada si, pendant une durée de 120 jours consécutifs, il utilise son forfait pendant plus de 60 jours uniquement en itinérance dans cette zone (en-dehors de la France métropolitaine) et qu'il réalise plus de la moitié des consommations en itinérance dans cette zone.

15. PORTABILITÉ DES NUMÉROS / CHANGEMENT DE FOURNISSEUR
Le Client mandate l'Opérateur afin de conserver son numéro mobile existant. La Portabilité emporte résiliation en son nom du contrat le liant à son ancien opérateur au jour de la portabilité. La portabilité ne pourra être effectuée en cas d'incapacité du demandeur, demande de portabilité incomplète ou contenant des informations erronées, numéro inactif le jour de la demande de portage ou faisant déjà l'objet d'une demande de résiliation ou de portabilité. Lorsque la portabilité entrante du Client est refusée par son ancien opérateur, l'Opérateur affecte un nouveau numéro au Client. Le numéro du Client sera porté dans un délai d'un (1) jour ouvrable, sous réserve que l'accès ait été rendu disponible par l'opérateur sortant (2 jours minimum après la prise en compte de la demande de portabilité du Client), sauf demande expresse du Client d'un délai supplémentaire dans la limite de cinquante-neuf (59) jours. En cas de changement de fournisseur, le Client disposant d'une Carte prépayée peut obtenir, sur demande, le remboursement de son avoir éventuel par l'Opérateur.
En cas de retard ou d'abus en matière de procédures de portage et de changement de fournisseur, le Client peut réclamer une indemnité qui est due par le fournisseur responsable du retard ou de la perte du numéro. Cette indemnité s'élève :
- en cas de retard : au cinquième du prix mensuel toutes taxes comprises de l'abonnement au service souscrit, par jour de retard, jusqu'au rétablissement du service ;
- en cas de perte du numéro ayant fait l'objet d'une demande de portabilité :

à 24 fois le prix mensuel TTC de l'abonnement au service souscrit par le Client auprès du fournisseur responsable de la perte de la portabilité. Pour la Carte prépayée, le prix mensuel TTC est calculé au prorata de la validité du crédit restant ramené à trente (30) jours.

La réclamation doit être effectuée auprès du Service Client à l'adresse mentionnée à l'article 22 des présentes.

16. SUSPENSION DU SERVICE

16.1 L'accès aux Services peut être suspendu de plein droit par l'Opérateur, après en avoir informé par tout moyen le Client :

- en cas d'absence des pièces justificatives valides exigées du Client lors de la souscription des Services dans l'hypothèse où la ligne aurait déjà été mise en service,
- en cas de fraude ou tentative de fraude de la part du Client,
- en cas d'utilisation par le Client d'un terminal mobile déclaré volé,
- dans l'attente du Dépôt de garantie ou de l'Avance sur facturation ou en cas de non-paiement de ceux-ci, ou encore en cas de non-paiement d'une facture à la date limite de paiement figurant sur la facture, et après relance restée sans effet.
- en cas de violation des dispositions légales par le client, notamment en matière d'ordre public et de bonnes mœurs,

La suspension des Services n'entraîne pas l'arrêt de la facturation.

16.2 L'accès aux Services peut également être suspendu de plein droit par l'Opérateur, avec ou sans préavis, pour des raisons liées :

- au maintien de l'ordre public et/ ou de la sécurité publique,
- à la défense nationale,
- à la protection des données personnelles du Client contre le comportement frauduleux de tiers,
- en cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la cour de cassation.

17. MODIFICATIONS DES CONDITIONS CONTRACTUELLES

Lorsqu'un projet de modification des conditions contractuelles est susceptible d'avoir une incidence négative pour le Client, l'Opérateur informe le Client par écrit dudit projet de modification des conditions contractuelles, au moins un (1) mois avant son entrée en vigueur. Si le Client n'accepte pas ces nouvelles conditions, il peut résilier le contrat à tout moment et avant la fin de la période minimale d'engagement, sans aucun frais et sans droit à dédommagement, par courrier et ce dans les quatre (4) mois qui suivent la communication au Client du projet de modification des conditions contractuelles. À défaut de résiliation dans ce délai, les nouvelles conditions contractuelles s'appliqueront.

18. FIN DU CONTRAT/RÉSILIATION

18.1 Résiliation des contrats à durée indéterminée avec une période minimale d'engagement :

En cas de souscription d'un forfait avec engagement 12 mois, le Client peut mettre fin au contrat avant la fin de la période minimale d'engagement, par courrier, sous réserve du paiement des frais d'abonnement et services restant à courir jusqu'à la fin de la période minimale d'engagement qui deviennent immédiatement exigibles.

En cas de souscription d'un forfait avec engagement 24 mois, le Client peut mettre fin au contrat avant la fin de la période minimale d'engagement, par courrier, sous réserve :

- dans l'hypothèse d'une résiliation intervenant avant la fin du 12ème mois, du paiement des frais d'abonnement et services y afférents restant à courir jusqu'à la fin du 12ème mois et du paiement du ¼ des frais d'abonnement et services restant à courir jusqu'à la fin de la période minimale d'engagement, qui deviennent immédiatement exigibles,
- dans l'hypothèse d'une résiliation intervenant après la fin du 12ème mois, du paiement du 1/4 des frais d'abonnement et services restant à courir jusqu'à la fin de la période minimale d'engagement, qui deviennent immédiatement exigibles.

18.2 Au-delà de la période minimale d'engagement ou si le Client a souscrit un abonnement sans période minimale d'engagement, la résiliation peut intervenir à tout moment et sans indemnités, à l'initiative de l'Opérateur ou du Client par courrier.

18.3 La résiliation prend effet dans un délai maximum de sept (7) jours calendaires suivant la réception par l'Opérateur de la lettre de résiliation sauf demande contraire du Client ou portabilité sortante effectuée par le Client.

18.4 Par ailleurs, le Client personne physique, sous réserve qu'il n'ait pas eu ou pu avoir connaissance du fait générateur lors de la souscription ou du renouvellement du Service, peut mettre fin au contrat à tout moment, par courrier, et avant la fin de la période minimale d'engagement, sans indemnités, en cas de motifs légitimes, dûment justifiés, l'empêchant de poursuivre l'exécution du contrat, survenus postérieurement à la souscription du contrat.

Dans le cadre des engagements dits Novelli, l'Opérateur s'est engagé à automatiquement considérer comme motifs légitimes, les motifs suivants :

- licenciement du Client en contrat à durée indéterminée,
- difficultés financières ayant donné suite à notification de recevabilité en Commission de Surendettement des Particuliers,
- déménagement du Client dans une zone en France métropolitaine où le service est inaccessible depuis son nouveau domicile,
- déménagement du Client pour une durée supérieure à 12 mois hors du territoire métropolitain,
- maladie ou handicap rendant impossible l'usage du Service pendant une durée de plus de trois mois,
- décès du Client : l'annulation du numéro d'appel s'opère dès que l'Opérateur en a eu connaissance, sauf si les ayants droit désirent le reprendre,
- mise en détention, pour une durée minimum de 3 mois, dans un établissement pénitentiaire,
- en cas de force majeure au sens habituellement reconnu par la Cour de Cassation.

Cette résiliation prend effet à l'issue d'un délai de sept (7) jours suivant la réception de la lettre de résiliation et des justificatifs nécessaires. La résiliation entraîne la désactivation définitive de la carte SIM et la perte du numéro.

18.5 Le contrat peut être résilié par l'Opérateur après en avoir avisé le Client en cas de fausse déclaration du Client concernant le contrat, non-paiement par le Client des sommes dues à l'Opérateur, après mise en demeure restée sans effet ou en cas de force majeure. La résiliation entraîne la désactivation définitive de la carte SIM et la perte du numéro.

19. FOURNITURE DES SERVICES/INTERRUPTION DES SERVICES/COMPENSATION

L'Opérateur est responsable de la mise en place des moyens nécessaires à la bonne marche des Services et prend les mesures nécessaires au maintien de la continuité et de la qualité du service de radiotéléphonie.

L'Opérateur ne propose pas de niveaux minimaux pour la qualité des Services. Concernant l'internet mobile, l'Opérateur indique, pour chaque offre, les débits descendant et ascendants maximums théoriques ainsi que le débit lorsque l'enveloppe data de l'offre a été entièrement consommée.

En cas d'interruption totale des Services principaux et/ du ou des Service(s) optionnel(s), l'Opérateur s'engage à tout mettre en œuvre pour rétablir les Services principaux et/ ou les Service(s) optionnel(s) et à dédommager le Client, à sa demande, d'un montant calculé au prorata temporis du coût mensuel du Service et/ou du ou des service(s) optionnel(s) souscrits.

En cas de non présentation de l'Opérateur à un rendez-vous de service ou d'installation lié à une procédure de portage le Client peut réclamer, suivant les formes prévues à l'article 22 des présentes, une indemnité s'élevant, par jour de retard, à vingt pourcent (20 %) du prix mensuel TTC de l'abonnement au service souscrit. Le nombre de jours de retard est calculé jusqu'à la présentation effective à un nouveau rendez-vous ou, le cas échéant, jusqu'à l'annulation du rendez-vous par le Client.

20. DONNÉES PERSONNELLES - ANNUAIRE

20.1 Les données à caractère personnel concernant le Client sont collectées et traitées par l'Opérateur, dans le respect des dispositions légales de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, (i) dans le cadre de la fourniture des Services, (ii) pour répondre à des obligations légales et (iii) pour un intérêt légitime.

Les données à caractère personnel collectées lors de la souscription ont un caractère obligatoire pour permettre à l'Opérateur de traiter la demande de souscription et de fournir les Services.

Les données à caractère personnel pourront être traitées par le personnel habilité de l'Opérateur et des sous-traitants ou prestataires de l'Opérateur. Si ces sous-traitants, partenaires ou prestataires sont situés en dehors de l'Union européenne (Tunisie, Maroc, Monaco), ils auront conformément à la réglementation signé des « clauses contractuelles types » pour garantir au Client le même niveau de protection que dans l'Union Européenne.

Le Client dispose notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression et d'un droit à la limitation et à la portabilité des données en écrivant à :

M. Le Délégué à la Protection des Données, Bouygues Telecom Business – Distribution, 12 rue Gaillon, 75002 PARIS. Le Client peut obtenir l'information sur la manière dont sont traitées ses données et sur ses droits en consultant la Politique Données Personnelles de l'Opérateur disponible sur son site internet ou sur demande.

Le Client peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique en contactant son Service Client.

Les informations en rapport avec la commande du Client peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé de données dont le responsable est OneyTrust. Ce traitement automatisé de données a pour finalité de définir un niveau d'analyse d'une transaction et de lutter contre la fraude à l'identité et aux moyens de paiement sur les opérations réalisées à distance via le réseau internet. OneyTrust et l'Opérateur sont les destinataires de ces données. Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par OneyTrust ; à savoir la lutte contre la fraude à l'identité et au paiement lors des transactions à distance réalisées via le réseau internet. La survenance d'un impayé au motif d'une utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement pourra entraîner l'inscription des données en rapport avec la transaction associée à cet impayé au sein d'un fichier d'incidents de paiement mis en œuvre par OneyTrust. Le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression et d'un droit à la limitation et à la portabilité de l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à OneyTrust à l'adresse suivante : Le délégué à la protection des données – OneyTrust - 34 avenue de Flandre - 59170 Croix

Plus de détail sur la gestion des données par OneyTrust et les droits attachés, en consultant la page internet suivante:

https://oneytrust.com/mention-information-score/

En cas d'impayé ou de déclaration irrégulière, les informations concernant le Client sont susceptibles d'être inscrites dans un fichier géré par le GIE PREVENTEL, accessible aux opérateurs de télécommunications électroniques et aux sociétés de commercialisation de services de télécommunications électroniques. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le Client peut exercer son droit d'accès à ces informations directement auprès du GIE PREVENTEL – Service des consultations – TSA n°54 315 – 77050 MELUN CEDEX et son droit d'accès, de rectification et/ou de suppression auprès de l'Opérateur à l'adresse mentionnée ci-dessus.

20.2 Dans le cadre de la mise en place de l'annuaire universel, le Client dispose du droit faire figurer notamment ses coordonnées personnelles gratuitement sur les listes publiées dans les annuaires ou consultables par l'intermédiaire d'un service de renseignement. Il peut également demander à ce que ces listes ne soient pas utilisées à des fins de prospection commerciale ou pour des services d'annuaire inversé. Si le Client a souscrit à distance, par défaut, il n'est pas mentionné sur les listes d'abonnés ou d'utilisateurs publiées dans les annuaires ou consultables par l'intermédiaire d'un service de renseignements. Pour choisir d'être mentionné sur les listes d'abonnés ou d'utilisateurs publiées dans les annuaires ou consultables par l'intermédiaire d'un service de renseignements, le Client se rend sur son Espace Client, rubrique « Votre compte » puis « Annuaire universel ». Si le Client choisit de s'inscrire sur ces listes, il pourra choisir que ces listes ne comportent pas l'adresse complète de son domicile, ne fasse pas référence à son sexe (sous réserve d'absence d'homonymie sur la même liste), que les données à caractère personnel le concernant issues des listes d'abonnés ou d'utilisateurs ne soient pas utilisées dans des opérations de prospection directe soit par voie postale, soit par voie de communications électroniques et enfin, que ces données ne soient pas mentionnées sur des listes d'abonnés ou d'utilisateurs permettant la recherche inversée de l'identité de l'abonné et de l'utilisateur à partir de son numéro de téléphone.

21. CESSION

Le Client peut céder ou transférer le contrat, à titre gratuit, sous réserve de fournir à l'Opérateur les mêmes documents que ceux nécessaires lors de la souscription accompagnés d'une autorisation du cessionnaire. Préalablement à la cession ou au transfert, le Client s'engage à régler toutes les sommes encore éventuellement dues au titre du présent contrat.
L'Opérateur peut céder ou transférer à un tiers, à titre gratuit ou onéreux, sous quelque forme que ce soit, le bénéfice du présent contrat sous réserve que la cession du contrat n'emporte aucune diminution des droits du Client.

22. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée en premier recours auprès du Service Client par téléphone aux numéros et pendant les heures d'ouverture, précisés dans les Brochures Tarifs ou par courrier à l'adresse suivante :
Service Client Bouygues Telecom Business – Distribution, 53098 Laval Cedex 9. Le Service Client répond à toute réclamation dans un délai moyen de quinze (15) jours ouvrés. Toutefois, si la réponse ne pouvait être donnée dans ce délai, le Service Client indiquera, par tous moyens, au Client le délai de traitement requis sans que ce dernier ne puisse dépasser un (1) mois. Dans le cas où le Client ne serait pas satisfait de la réponse définitive apportée par le Service Client ou en cas de dépassement des délais de réponse définis ci-avant, le Client peut alors formuler un second recours auprès du Service Consommateur de l'Opérateur, exclusivement par écrit, à l'adresse suivante :
Service Consommateurs, Bouygues Telecom Business – Distribution, TSA 42002, 75002 Paris qui apportera une réponse au Client dans un délai de un (1) mois. En cas de non-respect par l'Opérateur des délais visés ci avant ou en cas d'épuisement par le Client des voies de recours internes, les litiges irrésolus peuvent être portés devant le Médiateur des communications électroniques (www.mediateur-telecom.fr) conformément à la charte de médiation.

06/2021 - N823790

Auchan Telecom est un service de l'opérateur Bouygues Telecom Business – Distribution. Bouygues Telecom Business – Distribution, SAS au capital de 175 715 euros.
RCS Paris 421 713 892 - 12, rue Gaillon - 75002 Paris.